

# Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023

## Ville de Beaune

### 1. Présentation agrégée de l'ensemble des budgets

<b>Budget</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Budget principal</b>		
<i>Investissement</i>	16 811 020	16 811 020
<i>Fonctionnement</i>	30 433 942	30 433 942
<i>TOTAL</i>	47 244 962 €	47 244 962 €
<b>Budget autonome Camping</b>		
<i>Investissement</i>	80 000 €	80 000 €
<i>Fonctionnement</i>	357 000	357 000
<i>TOTAL</i>	437 000 €	437 000 €
<b>Budget annexe BEAUNE Congrès</b>		
<i>Investissement</i>	220 600 €	220 600 €
<i>Fonctionnement</i>	432 600 €	432 600 €
<i>TOTAL</i>	653 200 €	653 200 €
<b>Budget annexe Aéroport</b>		
<i>Investissement</i>	120 000 €	120 000 €
<i>Fonctionnement</i>	120 000 €	120 000 €
<i>TOTAL</i>	240 000 €	240 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 575 162 €</b>	<b>48 575 162 €</b>

### 2. Le Budget Principal

#### a. La section de fonctionnement

Les **recettes** de fonctionnement augmentent également de 5,33% par rapport au BP 2022, du fait de la revalorisation forfaitaire des bases de taxe foncières et du reliquat de taxe d'habitation. La hausse des tarifs de certains services municipaux tel que le stationnement participe également à dynamiser les recettes de fonctionnement, malgré la perte définitive de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Les **dépenses** de fonctionnement augmentent de 5,33 % par rapport au budget primitif (BP) 2022. Cela s'explique essentiellement par l'explosion du chapitre 011 (+30%) en lien avec la flambée des prix de l'électricité. Cette variation est atténuée par le recul des opérations d'ordre et des charges financières. Les concours accordés aux associations beaunoises demeurent identiques à celles de 2022 malgré la perte de la DSU (366 K€ par an) qui participait grandement à financier le tissu social et associatif dans le contexte de raréfaction des ressources que nous connaissons.

## - Les recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement	BP 2022	BP2023	Evolution BP 2023/ BP 2022
Atténuation de charge	347 020 €	347 020 €	0%
Produits des services	2 844 715 €	3 191 415 €	12,19%
Impôts et Taxes	19 962 714 €	21 259 079 €	6,49%
Dotations, subventions et participations	4 257 101 €	4 178 596 €	-1,84%
Autres produits de gestion courante	498 972 €	541 422 €	8,51%
Produits financiers	20 171 €	25 000 €	23,94%
Recettes exceptionnelles	53 550 €	381 410 €	612,25%
Opérations d'ordre	910 000 €	510 000 €	-43,96%
<b>TOTAL</b>	<b>28 894 243 €</b>	<b>30 433 942 €</b>	<b>5,33%</b>

La part des **impôts et taxes** continue de progresser dans les ressources communales (70 %). Elle progresse de 6,49% (de BP à BP) soit +1,3 M€.

En leur sein, les taxes foncières et le reliquat de taxe d'habitation progressent en moyenne de 7,5% par rapport aux produits de l'exercice 2022, du fait de la revalorisation forfaitaire liée à l'inflation, estimée à 7,1% en 2023 (IPCH provisoire de novembre 2022, source INSEE).

## - Les charges de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement	BP 2022	BP2023	Evolution BP 2023/ BP 2022
Charges à caractère général	7 788 892 €	10 165 808 €	30,52%
Charges de personnel	13 145 650 €	13 440 816 €	2,25%
Autres charges de gestion courante	3 532 289 €	3 684 460 €	4,31%
Atténuation de produit (FPIC + reverse. FPS)	575 500 €	572 800 €	-0,47%
Charges financières	455 630 €	367 901 €	-19,25%
Charges exceptionnelles	11 350 €	9 750 €	-14,10%
Dépenses imprévues	375 162 €	46 407 €	-87,63%
Opérations d'ordre	2 964 770 €	2 146 000 €	-27,62%
Provisions	45 000 €	0 €	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>28 894 243 €</b>	<b>30 433 942 €</b>	<b>5,33%</b>

FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal  
FPS : Forfait Post-Stationnement

Les **dépenses de personnel** représentent 47,3% des dépenses réelles de fonctionnement du projet de budget primitif 2023. Ce pourcentage est en recul du fait de l'explosion du prix de l'énergie et donc de la part des charges à caractère général. Le budget des ressources humaines ne progresse que de 2,3% par rapport à 2022.

Le chapitre 011 (**charges à caractère général**) est en hausse de 2,4 M€ par rapport à celui voté en 2022, soit 30% d'augmentation. Cette explosion est liée presque exclusivement au prix de l'énergie, l'électricité étant anticipée à 3,5 fois au-dessus des prix payés en 2022.

### b. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en baisse 32,53% de BP à BP, en raison notamment d'une année 2022 exceptionnelle en termes de réalisations.

Répartition des dépenses d'investissement	BP 2022	BP2023	Evolution BP 2023/ BP 2022
Remboursement d'emprunt	2 493 100 €	2 479 000 €	-0,57%
Refinancement	2 152 000 €	0 €	-100,00%
Frais d'études et d'annonces de marchés	178 000 €	416 000 €	133,71%
Subventions d'équipement versées	600 874 €	600 874 €	0,00%
Travaux et acquisitions	18 560 688 €	12 785 146 €	-31,12%
Opérations d'ordre	910 000 €	510 000 €	-43,96%
Réserve dépenses imprévues et rbst taxe	20 100 €	20 000 €	-0,50%
<b>TOTAL</b>	<b>24 914 762</b>	<b>16 811 020</b>	<b>-32,53%</b>

### Les principales dépenses d'amélioration du patrimoine en 2023

L'année 2023 certains projets toucher à leur fin tels que la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne (3,3 M€), le parc de la Chartreuse (1,5 M€), le Théâtre de Verdure (363 K€) et l'extension du Groupe Scolaire Champagne (125 K€).

Des crédits seront également votés pour la poursuite des ACP en cours de réalisation (Contournement de Beaune (600 K€), Boulevard Circulaire (600 K€), Accessibilité phase 1 et 2 (80 K€), Jardin cinéraire (15 K€), Stade Nautique (200 K€), Ponts de la Bouzaize (364 K€)).

Enfin, trois nouvelles autorisation de programmes sont proposées dans le cadre de ce budget :

- **202301 - Rénovation énergétique GS Champagne : 1,5 M€**

**2023** : 70 000 € (MOE) / **2024** : 715 000 € / **2025** : 715 000 € (échancier à affiner après études)

- **202302 - Création salles de classes élémentaires Blanches Fleurs : 2 M€**

**2023** : 90 000 € / **2024** : 955 000 € / **2025** : 955 000 € (échancier à affiner après études)

- **202303 - Réhabilitation urbaine du quartier Madeleine : 990 K€**

**2023** : 500 000 € / **2024** : 200 000 € / **2025** : 290 000 €

En l'attente de la détermination du résultat 2022 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, un emprunt d'équilibre de 7,9 M€ est proposé. L'emprunt réalisé sera affiné au cours de l'exercice. La ville devrait pouvoir compter notamment sur 3,7 M€ de subventions d'investissement dans le cadre notamment des APCP, ainsi que sur près de 2,5 M€ de FCTVA au titre des dépenses d'équipement importantes réalisées en 2022.

### c. Les ratios financiers

BUDGET PRINCIPAL	Ratios légaux avec hypothèses du BP 2023	Ratios 2021 des communes et EPCI de 20 000 à 50 000 habitants
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 327,45	1 378,00
2 - Produit des impositions directes / population	694,51	669,00
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	1 404,22	1 519,00
4 - Dépenses d'équipement brut / population	647,68	341,00
5 - Encours de la dette globale (PPP inclus) / population	684,74	999,00
5 bis - Encours de la dette (hors PPP) / population	761,49	/
6 - Dotation globale de fonctionnement / population	104,97	201,00
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	47,5%	60,6%
9 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	102,8%	97,3%
10 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	46,1%	22,4%
11 - Encours de la dette avec PPP / recettes réelles de fonctionnement	54,2%	65,8%

Remarques : Les calculs retiennent la population légale 2022. Le ratio N°8 n'est plus utilisé, notamment du fait de la réforme fiscale.

## 3. Les autres budgets

### A. Le camping (437 k€)

#### 1. *Le fonctionnement (357 k€)*

La section de fonctionnement retrouverait en 2023 le rythme d'une année dite « normale », après 3 exercices marqués par la crise sanitaire.

Les recettes sont évaluées en légère hausse en 2023 du fait notamment de la hausse de certains tarifs à l'usager, nécessaires pour faire face à l'explosion des coûts énergétiques.

#### 2. *L'investissement (80 k€)*

Le volume d'investissement s'élève à 50 k€. Les dépenses s'orienteront principalement vers la rénovation du restaurant, de la maison du gardien et vers des travaux de mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite. La section s'équilibre temporairement par un emprunt prévisionnel, dans l'attente de la reprise des résultats.

## **B. Palais des congrès (653 k€)**

Afin de suivre l'ensemble des dépenses liées au site du Palais des Congrès, ainsi que les relations financières avec la SPL BEAUNE Congrès qui en assure la gestion, un budget annexe spécifique a été constitué.

### **1. *Le fonctionnement (433 k€)***

Les dépenses de fonctionnement envisagées pour l'année 2022 sont stables par rapport au budget 2022, à l'exception de celles relatives à la programmation des activités pour contrainte de service public du Budget Annexe Beaune Congrès (72 K€). Les recettes s'élèvent à 207 k€ et se décomposent en deux types : la redevance d'occupation du Palais des Congrès (190 K€) et les remboursements de frais.

### **2. *L'investissement (221 k€)***

La volumétrie de la section d'investissement est déterminée par le niveau des amortissements issus des dépenses de fonctionnement. En 2023, les crédits d'investissement seront principalement consacrés au parking et affinés après constatations des résultats 2022.

## **C. Zone de l'aérodrome Beaune-Challanges (120 k€)**

Ce budget concerne l'aménagement de la zone géographique aux abords de l'aérodrome de Beaune-Challanges. Des travaux de voirie de 120 k€ sont envisagés et pourraient être financés par un apport exceptionnel du Budget Principal pour permettre à ce budget de développer ce secteur.